



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



GOVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Pôle communication

Tél. : 24 66 40

Mercredi 25 novembre 2020

## DOSSIER DE PRESSE

**Un an après le Grenelle contre les violences conjugales :  
lancement de trois dispositifs à dimension territoriale pour la  
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**



Lors du Grenelle du 23 novembre 2019 à Nouméa, les partenaires se sont engagés à mettre en place rapidement les actions annoncées dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Le premier Comité de suivi du Grenelle organisé le 5 juin dernier a permis d'en mesurer les avancées.

À l'occasion du **premier anniversaire du Grenelle**, marquant la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales, et Laurent Prévost, Haut-Commissaire de la République, ont lancé **mercredi 25 novembre à La Foa** trois nouveaux projets à dimension territoriale nés des travaux initiés grâce au Grenelle contre les violences conjugales. Cet événement s'est déroulé en présence des partenaires du Grenelle (maires, forces de l'ordre, représentants des institutions judiciaires et éducatives, associations du territoire) en trois temps :

- **signature de la convention « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS)**, pilotée par l'Institut de la statistique et des études économiques (Isee),
- **inauguration du bus « Aller Vers »** destiné à mener, au plus près des populations, des actions de soutien, de prévention et d'accès au droit sur le thème de la lutte contre les violences conjugales, coordonné par la Croix-Rouge Française,
- **lancement du premier site internet dédié aux violences sexuelles et sexistes :**  
*violences-conjugales.gouv.nc*

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) \*\**



## **Le Grenelle contre les violences conjugales : retour sur le contexte**

Impulsé par le Premier ministre Édouard Philippe fin 2019, le Grenelle contre les violences conjugales a été décliné sur l'ensemble du territoire de la République et notamment en Nouvelle-Calédonie dès septembre 2019.

Cette démarche, qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés, a permis de fixer des orientations et des engagements concrets pour lutter contre les violences conjugales dont le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fait l'une de ses grandes causes.

Élus, forces de l'ordre, représentants des institutions judiciaires et éducatives et associations du territoire... au total, près de 120 participants ont contribué aux travaux de ce Grenelle organisés sous la forme d'ateliers thématiques (protection des femmes victimes de violences, parcours de la victime, prévention et gouvernance).

À l'issue de ces rencontres, 90 pistes d'amélioration ont été identifiées et un comité de suivi a été instauré afin d'analyser, tous les semestres, l'avancée des projets. Les partenaires se sont engagés à mettre en place rapidement les actions annoncées dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Le premier Comité de suivi du Grenelle, organisé le 5 juin dernier, a permis d'en mesurer les avancées.

## **Les violences conjugales en Nouvelle-Calédonie**

Les taux de violence à l'égard des femmes sont particulièrement élevés en comparaison avec la Métropole et touchent toutes les communautés. D'après les données de l'Inserm :

- une femme sur quatre a subi une agression de type physique ou sexuelle ;
- 22 % des femmes ont subi des brutalités physiques ;
- 9 % des femmes ont vécu des tentatives de viol ou des viols ;
- une femme sur huit a été victime d'attouchements sexuels, de tentatives de viol ou de viol avant l'âge de 15 ans.



## **La convention « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS)**

Laurent Prévost, Haut-Commissaire de la République, Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales, et Olivier Fagnot, directeur de l'ISEE, ont signé une convention relative au lancement de l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS). Attendue de longue date, cette enquête vise à actualiser les connaissances sur les changements démographiques et sociaux de façon à permettre la construction de politiques publiques efficaces en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

### **Objectifs**

- connaître les faits de délinquance (atteintes, violences, agressions, dont celles à caractère sexuel) dont les ménages ont pu être victimes durant les deux années civiles précédant l'enquête, notamment leur incidence (nombre d'atteintes) et leur prévalence (part des victimes),
- renseigner sur les vols personnels, les violences physiques, injures et menaces dont ont pu être victimes les enquêtés, ainsi que l'opinion qu'ils se font de leur quartier en matière d'insécurité,
- dresser le profil sociodémographique des victimes et - le cas échéant - le nombre d'actions en justice entreprises dans le but d'effectuer des comparaisons avec les données administratives d'enregistrement des crimes et délits non routiers.

**Cible** : personnes âgées de 18 à 75 ans (victimes et entourage).

**Calendrier** : l'enquête CVS permettra d'avoir, à l'horizon 2022, les premiers indicateurs sur les différentes atteintes, violences et agressions auxquelles sont confrontés les Calédoniens dans leur quotidien. Ils seront comparables à ceux d'autres territoires (métropole, Drom) établis par la même enquête. Les travaux préparatoires se dérouleront en 2020 (adaptation du questionnaire au contexte local, organisation opérationnelle et logistique de l'enquête, etc.). La phase de collecte des données se déroulera en 2021.

**Budget** : le coût global de l'opération est estimé à environ 70 millions de francs, financé à parts égales entre les trois signataires.



## **Un bus pour mener des actions de soutien, de prévention et d'accès au droit sur le thème de la lutte contre les violences conjugales**

Laurent Prévost, Haut-Commissaire de la République, Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales, et Sandrine Buffeteau, présidente de la délégation territoriale de la Croix-Rouge Française, ont signé conjointement une convention de partenariat pour la mise en œuvre du mini bus de proximité « *Aller Vers* », dispositif mobile de proximité, de soutien, de prévention et d'accès au droit dédié à la lutte contre les violences conjugales.

Ce projet a été acté lors du Grenelle contre les violences conjugales de novembre 2019, dans le but d'aller à la rencontre des populations dans la poursuite des objectifs suivants :

- améliorer l'écoute, l'accueil et la prise en charge des personnes les plus vulnérables et les plus isolées ;
- accompagner la mise en œuvre d'un maillage territorial d'aide aux victimes et d'accès au droit, en relation étroite avec les services sociaux des provinces et les forces de l'ordre ;
- faciliter le partage de l'information entre les acteurs (services publics, aires coutumières, associations, personnes relais...) œuvrant dans la lutte contre les violences conjugales et les addictions sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ;
- mieux détecter et traiter les situations d'urgence ;
- mener des campagnes de prévention notamment dans le domaine des violences conjugales.

L'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie participent au financement de l'acquisition de ce minibus itinérant et de son aménagement à hauteur respectivement de 80 et 20 % (coût total : 9 millions de francs). D'autre part, le gouvernement finance à hauteur de dix millions de francs la prise en charge des frais de fonctionnement du dispositif dont il a confié la coordination à la délégation territoriale de la Croix-Rouge Française, en partenariat avec les associations du secteur.



## Lancement du site internet [violences-conjugales.gouv.nc](http://violences-conjugales.gouv.nc)

Conçu par le gouvernement, le site internet [violences-conjugales.gouv.nc](http://violences-conjugales.gouv.nc) est un projet inscrit parmi les actions du Grenelle contre les violences conjugales. Il est dédié à l'information des personnes victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes. Il comprend des informations pratiques, accessibles à toutes et tous, traduites dans les langues de toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie. Tous les partenaires institutionnels et associatifs ont été sollicités pour instruire les secteurs relevant de leurs compétences.



Pour consulter le site, [cliquer ICI](#)

En voici les principales rubriques :

- **J'ai besoin d'aide :**
  - Je subis des violences sexistes ou sexuelles
  - Dans mon couple :
    - J'évalue ma situation
    - Je me sens mal dans mon couple
    - Je me sens en danger, je veux partir de chez moi
    - J'ai peur pour mes enfants et moi
  - Je veux parler à quelqu'un
- **Je veux aider quelqu'un**
  - J'ai été témoin de violences
  - Quelqu'un s'est confié à moi
  - Un membre de ma famille est victime de violences
  - J'ai des doutes sur une situation
- **Qui peut agir**
  - Institutions
  - Associations
  - L'école : Egalité filles-garçons
  - Lieux d'accueil
  - Cartographie des acteurs : CAVAD



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- **Témoignages (vidéos, écrits)**
  
- **Le gouvernement s'engage**
  - Actualités
  - Grande cause territoriale (le mot de Thierry Santa et d'Isabelle Champmoreau)
  - Charte d'engagement "Agir ensemble"
  
- **Que dit la loi**
  - Violences sexuelles
  - Harcèlement sexuel
  - Outrage sexiste
  - Mariage forcé
  - Défenseur des droits
  - Arrêtons les violences (FR)
  
- Deux options pour rester discret ont également été intégrées dans le site internet :
  - « Comment effacer ma recherche »
  - « Comment quitter ce site en urgence »